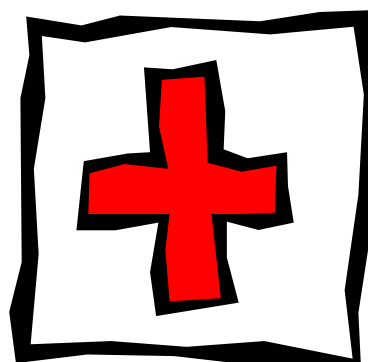




BOITE DE SECOURS



La boite de secours, dont la présence au terrain est exigée en même temps qu'une civière par l'article 74 du règlement, doit contenir les articles indispensables ci-dessous :

ARTICLES	USAGES
ATTELLES	Immobilisation de membres fracturés ou présumés tels.
ATTELLES PNEUMATIQUES	Idem (minimum 1 jeu mi-bras et mi-jambes).
2 GOUTTIERES	Immobilisation d'un membre inférieur fracturés ou présumé tel.
GARROT	Compression d'artères ou de veines (durée maximum 20 minutes).
GAZE (carré 5, 7, 10 cm)	Compresse, désinfection de plaies, pansements.
OUATE HYDROPHILE	Usage connu.
PAPIER CELLULOSE	Peut remplacer l'ouate.
ELACTOPLAST	Toile adhésive pour maintenir un pansement.
STERI-STRIP	Remplace, en bien des cas, la suture par fils ou par agrafes.

PANSEMENTS (5, 7, 10 cm de large)	Rouleau de gaze pour maintenir un pansement.
SOLUTION D'AMMONIUM QUATERNAIRES (Cetavlon, hexomedine,...)	Antiseptique, désinfectant.
TULLE GRAS	Pansement n'adhérant pas aux plaies.
CISEAUX DROITS DEMONTABLES	Usage connu.
PINCETTES	Usage connu.
EPINGLES DE SURETE	Usage connu.

En outre, il est conseillé aux clubs de posséder une caisse ou petite armoire à laquelle seul le médecin aura accès et qui contiendra :

- Un hémocoagulant
- Un antalgique
- Du vaccin et du sérum antitétanique
- Un analeptique cardia respiratoire
- Une seringue de 5 cc.